Animation du SAGE :
SYMBO
102 Grande rue - 17400 - SAINT JULIEN DE L'ESCAP
Tel: 05 46 32 12 99 – 06 38 22 24 33
sage-boutonne@orange.fr
www.symbo-boutonne.fr

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne
18 juin 2025 – 9h30 – Saint Julien de L'Escap
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 20/02/25
- Présentation du rapport d'activité 2024 du SAGE et de la CLE
- Validation des fiches actions du PTGE Boutonne : chanvre, élevage, design
- Présentation du rapport sur le débit d'objectif complémentaire (DOC)
- Présentation du démonstrateur Charente

ETAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (15) – Représentés (3)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	M CHEDOUTEAUD Stéphane	
Conseil Départemental des Deux-Sèvres		
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella	
	M GAUTIER Jean-Michel	
	M. DUGUY Jean-Luc	
	M BLANCHET Fabien	
Association des Maires des Deux-Sèvres	M CHARLES Philippe	
	Mme COURTIN Béatrice	
	M BELAUD Bernard	M BOUFFARD Christian
	M. LARGEAU Jean-Claude	M BOUFFARD Christian
	M MARTIN François	M CHARLES Philippe
SYMBO	M. EMARD Frédéric	
	M BARRE Daniel	
	M GARNIER Michel	
	M BERTHONNEAU Frédéric	
EPTB Charente	M PELLETIER Michel	
SMAEP 4B	M BOUFFARD Christian	
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime		
CDC Vals de Saintonge	M. GIRAUD Thierry	
CDC Mellois en Poitou	M CACLIN Philippe	

Excusés (2)

MARTIN François	*Association des Maires des Deux-Sèvres*
VACHON Séverine	*Conseil Départemental des Deux-Sèvres*

Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (10) – Représentés (2)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime		
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres		
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M MOIZANT Jean-Yves	
	M POMMIER Bruno	
	M GROLLET Joselito	M MOIZANT Jean-Yves
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge		
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M GIRAUD Patrice	
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M GRIGNON Jean-Michel	M GIRAUD Patrice
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes	M ANSART Felix	
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	M BITEAU Pascal	
APIEEE	Mme LALLEMAND Joëlle	
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)		
Associations syndicales de marais	M GUERIN Gerard	
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)		
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne	M PERON Christian	
Comité départemental de Canoë-Kayak 17		
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)	M MAZOUIN Bernard	
Association des Cultivateurs de Chanvre Trézence Boutonne (CCTB)	Mme BEZIAUD Delphine	

Excusés (2)

ROUSSET Alain	ADEP
CHASTAING Christophe	*UNIMA*

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (4) – Représentés (1)

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		Pouvoirs
Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant		
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant		
Madame la préfète du département des Deux-Sèvres ou son représentant		
Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	M JUTAND Christophe	
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant	M WALLON François	
	Mme SCHNEIDER Julie	
Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant	M HAUDRECHY Mathieu	WALLON François

Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant		
Monsieur le délégué régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant	M DUTOIS Hervé	

Excusés (2)

DURAND Côme	DREAL
LAVOIX Marc	*ARS Nouvelle Aquitaine*

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 35/58

Invités de la CLE

Présents (10)

AUDONNET Pierre	*FDAAPPMA17*
CADIOU Angélique	*SYMBO stagiaire*
COUPRY Bruno	*Eaucéa*
BRET Hortense	*Eau 17*
LACROIX Cécile	*CD79*
LARUE Inès	*SYMBO stagiaire*
LIBAUD Elodie	*CD17*
MEUNIER Fabrice	*EPTB Charente*
MILCENT Benoît	*SYMBO stagiaire*
POUSSIN Fabien	*SYRES 17*

Président de séance :
Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :
https://www.symbo-boutonne.fr/missions/le-sage/

M EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.

Tous les documents ont été mis en ligne 2 semaines avant la réunion.

1ER POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 20/02/2025

M JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 2 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du document.
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé.

2EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA CLE ET DU SAGE BOUTONNE

M JOLY présente le rapport d'activité.

M BITEAU demande si le sujet des réserves de substitution a été à l'ordre du jour d'une commission PTGE dans les derniers mois.

M JOLY répond que l'avancement de la mise en place de l'observatoire des pratiques et assolements a été abordé lors de la dernière commission PTGE.

Mme NORMAND répond que ce qui est écrit dans le diaporama vise à dire que le projet est purgé de tout recours et que toutes les étapes juridiques, non portées par la CLE, sont passées.

M BITEAU ajoute que les données présentées lors de la dernière commission PTGE étaient très intéressantes.

M JOLY ajoute que lors d'une prochaine commission PTGE, il y aura une présentation de l'observatoire des pratiques et assolements.

Le Président propose de voter l'approbation du document.
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.
Le document est approuvé

3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – VALIDATION DES FICHES ACTIONS DU PTGE BOUTONNE

M JOLY et Mme NORMAND présentent les fiches actions : chanvre 2024-2026 ; projet élevage ; Design.
Mme BEZIAUD, présidente de l'association CCTB, présente le projet de développement du chanvre sur la Trézence.

M POUSSIN demande en recherche et développement, par rapport à la culture du chanvre, par qui ils sont accompagnés.

Mme NORMAND répond que le Département de la Charente-Maritime missionne la Chambre d'Agriculture pour un accompagnement sur les chanvriers du CCTB. Après, l'INRAE est prêt à travailler avec nous, donc pourquoi pas.

M BITEAU est un peu gêné par cet aspect-là, du reste il est extrêmement favorable intégralement à ce projet, mais sur ce poste-là il voit simplement que l'on finance publiquement les achats de semences, les moissons, le transport, des activités économiques d'une coopérative. Il trouve ça pas mal, mais n'est pas sûr que ce soit la responsabilité de la CLE du SAGE de s'emparer de ça.

Mme NORMAND dit que les financements sont par l'Agence. Elle ajoute que c'est parce que c'est une culture expérimentale : on en est encore au stade expérimental. Comme Delphine l'a dit, ça ne reste que la troisième année, et derrière on n'est pas encore sur un mode de fonctionnement qui tourne, autonome, même si elle rejoint M Biteau, le but à terme est bien d'être sur une culture viable autonome.

M EMARD ajoute qu'il parle sous contrôle de la Présidente et de Thierry sur le sujet, qui peuvent intervenir aussi, mais enfin le but du jeu n'est pas de financer cela *ad vitam aeternam*. Le but c'est de mettre le pied à l'étrier et de lancer la dynamique.

Mme NORMAND fait remarquer que, Christophe la complètera, mais toute émergence de nouvelle filière agricole est accompagnée les premières années, pour le démarrage.

M BITEAU précise sa remarque : il y a 3 postes parmi lesquels l'information, la communication : ça rentre dans les processus d'accompagnement de la filière, c'est logique, par contre les semences, semis, transport, ça non, c'est abuser.

M JUTAND dit qu'aujourd'hui on est au stade de l'expérimentation, il n'y a pas les débouchés, de toute façon, qui sont derrière, les marchés ne sont pas garantis. On est dans le test de culture, pour savoir si ça peut fonctionner localement, les agriculteurs essaient de se rôder. On n'est pas encore sur un marché, où il y a les revenus. Il ne sait pas quels sont les revenus pour les agriculteurs, mais ils sont très faibles. L'objectif est de tester une culture qui pourrait avoir à terme un moindre impact sur la qualité de l'eau, et que ceux qui sont partants pour tester et prendre des risques à ce niveau-là n'y soient pas de leur poche. On est dans cette logique.

Mme NORMAND confirme qu'il n'y a pas de bénéfice dégagé.

M EMARD résume que l'on n'est pas dans une situation de marché et d'économie.

Mme NORMAND renchérit que sur la Boutonne on a encore de la chance, car on a trouvé des débouchés. Elle connait une autre collectivité, qu'elle ne citera pas, où les sacs avec de la graine sont restés stockés dans les locaux de la collectivité et ont moisi parce qu'il n'y a pas eu de débouchés. Nous on a de la chance qu'il y ait des acheteurs, que la dynamique prenne aussi côté acheteurs.

M JUTAND dit qu'on a quand même des filières, Eau 17 pourrait témoigner, lors du démarrage d'une filière textile dans le sud du département, des exploitants n'ont pas été rémunérés, donc c'est quelque chose qui quelque part casse d'entrée de jeu le développement d'une filière. C'est ce qu'on veut absolument éviter dans tous les cas, parce que si c'est pour faire fuir tout le monde dès qu'on parle du projet, ce n'est pas du tout ça l'objectif.

M BERTHONNEAU a vu que 18 agriculteurs s'étaient lancés en 2022 et qu'il n'y en a plus que 7. Il demande si on peut succinctement expliquer pourquoi il y en a 11 qui sont partis.

M GIRAUD répond que justement, à l'époque 18 agriculteurs avaient été contactés, on a cherché à leur faire faire du chanvre dans leur exploitation, personne ne voulait en mettre de sa poche donc on en a perdu en route, parce qu'au début c'était cette réaction-là : « ah bah non, la collectivité ne va peut-être pas tout payer, ne va peut-être pas ceci… », donc là on n'est pas attractifs pour lancer une filière. Il s'adresse à Pascal Biteau, qui a fait du chanvre, et lui demande à quel moment il en a voulu et pourquoi il a arrêté. Parce qu'il n'y avait pas les débouchés à cette époque-là.

M BITEAU lui fait remarquer qu'il ne lui laisse pas beaucoup de temps pour répondre.

M GIRAUD reprend qu'aujourd'hui il n'y a pas tellement plus de débouchés, mais on les pressent, on est dans les conditions pour changer, la conjoncture, on est plutôt en croissance sur les matériaux biosourcés. Ces cultures ont un intérêt environnemental, elles peuvent aussi avoir un intérêt économique, et on sent bien que c'est peut-être le moment de lancer les choses.

M BITEAU veut dire deux choses : qu'effectivement, la culture est extrêmement facile, sauf la récolte, et il faut la rendre commercialisable. Il y a besoin d'accompagner la structuration, ça il le dit depuis le début, ça a été fait par le SYMBO, et c'est plutôt admirable, d'accompagner, l'idée de structurer un groupe. Ce qui le gêne un peu, c'est le côté un peu usine qu'on a mis en place. On a eu Chanvre Mellois, qui sont venus témoigner ici, qui ont témoigné de leur stratégie au contraire de faible investissement et de chose plus paysanne. Il trouve qu'on met beaucoup d'argent. Il faudrait quelque chose d'un peu plus simple. Il ne remet pas en cause le cabinet Ernst & Young mais il y a des compétences locales également. Après, il y a un véritable objectif de réseau avec tous les producteurs de chanvre : la CARA c'est bien, et puis Chanvre Mellois, et il y en a plein d'autres groupes qui existent partout en France. Il y a des enjeux qui sont importants.

Mme NORMAND précise que Chanvre Mellois via Chanvre NA demandent eux-mêmes que chaque groupe face des études de structuration juridique et économique comme on fait via Ernst & Young. Ils ont par exemple accompagné Grand Poitiers pour trouver un cabinet juridique qui fait le même travail.

Mme BRET dit qu'il est intéressant pour la protection de la ressource en eau que ce soit réfléchit en central plutôt que plusieurs usines, puisque Eau 17 a une vision départementale, et souhaite pouvoir aller chercher dans des grandes aires d'alimentation de captage en eau potable. Si c'est positif ce projet, on aurait du mal à avoir plein de petites usines. La CAVAC est une grosse machine, et donc le bilan économique permet d'avoir un modèle. Ça permet d'avoir à financer une

grosse étude plutôt que plein de petites. Elle pourrait, à leur échelle départementale, avoir une vision un peu plus importante. Si l'on veut maximiser la production, c'est le moyen de le faire.

M EMARD complète qu'aujourd'hui Chanvre Mellois produit chènevotte et laine de chanvre, pour ce qui est du bâtiment. La graine, que ce soit un mode de production ou un autre, c'est toujours de la graine. Le défibrage est une étape très importante pour la transformation dans le bâtiment, et il se trouve que Chanvre Mellois travaille énormément avec des artisans locaux qui ont l'habitude de leurs produits. Pour la mairie qu'il connait assez bien, celle de Saint Julien de l'Escap, dont le chantier démarre la semaine prochaine, isolation au chanvre : l'entreprise qui a été retenue, le deal dans le CCTP de l'appel d'offre, c'était la commune de Saint Julien qui achetait le chanvre et qui fournissait. Ils l'achètent sur la Trézence. Quand on fait un projet biosourcé, on ne va pas le chercher à 500 km, s'il y en a à 15 km, on le prend là. L'entreprise qui a répondu au marché dit : « ok, je l'ai déjà utilisé défibré par Chanvre Mellois, alors pas de la Trézence, mais de l'autre groupe qui est en Charente Maritime, les Chanvriers des estuaires. S'il est de la même qualité, je serai obligé de prendre l'Isocana, qui est fabriqué par les Chanvrières de l'Aube dans une usine industrielle, parce que je ne pourrai pas garantir, notamment niveau assurabilité et garantie décennale. » Donc si on veut s'attaquer au marché public, il faut une solution plus dépoussiérée, plus aboutie, mieux triée.

M BITEAU est d'accord avec ça. Il y a actuellement 7 producteurs, il demande si à terme l'objectif est d'une centaine d'hectares.

M EMARD répond que c'est plus que cela.

Mme BEZIAUD précise qu'avec l'unité de défibrage, l'objectif est de minimum 500 ha, et davantage si la production augmente, si le débouché augmente. C'est pour ça, le problème de l'unité de défibrage de Chanvre Mellois est que le process de base est l'ensilage. Sur la vallée de la Trézence et la vallée de la Boutonne, il n'y a plus d'entrepreneur pour faire de l'ensilage, l'année dernière ils ont été obligés de faire des bottes, ils n'ont pas pu faire d'ensilage. Ils ne peuvent donc pas avoir ce process ensilage, parce qu'ils n'ont pas les moyens techniques, ni les moyens humains, ils n'ont plus d'élevage, ils n'ont plus d'entrepreneurs. Donc ils ne peuvent pas reprendre le même modèle que Chanvre Mellois.

Mme NORMAND ajoute que si on veut avoir un impact sur l'eau, on ne peut pas travailler juste sur 20 ou 100 ha. Là, travailler sur 400 ou 500 ha permet d'être à la fois efficace pour la ressource en eau de la Boutonne et pour les captages d'eau potable gérés par Eau 17.

M GIRAUD revient sur la rémunération des agriculteurs : elle consiste en une indemnisation des frais engagés. Il s'agit des façons culturales, des semences, … Il rappelle également que parmi les agriculteurs, et ça c'est assez important, il y a des bios, des pas bios, des éleveurs, des pas éleveurs, des petits et des gros agriculteurs, et par les temps qui courent où la profession agricole n'a jamais été autant clivée, il trouve que c'est bien que pour une fois on arrive à réunir tout le monde, et on a les débouchés qui sont là aussi. C'est quelque chose qu'ils souhaitent maintenir à tout prix. Ils souhaitent réunir toutes les Coops, aussi bien la CORAB que Terre Atlantique ou n'importe lesquelles, et essayer d'emmener tout le monde avec eux, pour proposer aux agriculteurs, et pour rassurer ceux qui souhaiteraient intégrer la culture à leur assolement.

M CACLIN dit que la démarche de Chanvre Mellois n'est pas comparable, dans le sens où c'est une initiative certainement d'agriculteurs, il y a une vingtaine d'années maintenant, ça ne date pas d'hier, et ils ont travaillé ensemble, entre eux, et dans un milieu local, et avec les utilisateurs de la chènevotte, pour faire du bâtiment, mais à une petite échelle. Ici, on a acquis une certaine expérience, on voit ce qui se passe du côté Mellois ou bien des entreprises industrielles, dans l'Aube, en Vendée. Le Mellois, à un moment donné, sera amené à franchir une étape : soit ça restera comme ça, et le chanvre restera anecdotique, avec 80 à 100 ha de production, soit il y aura une étape franchie, dans l'objectif de pouvoir comme ici protéger une ressource en eau de manière significative. Chanvre Mellois est aujourd'hui à la croisée des chemins.

M PELLETIER dit que pour attaquer le bâtiment il faut absolument avoir un avis technique sur le process du chanvre. Sinon, ce n'est pas la peine, ça ne passera jamais dans les appels d'offre, que ce soit privé ou public, il n'y aura pas une compagnie d'assurance qui assurera derrière. Avoir l'avis technique, c'est la condition *sine qua non* pour pouvoir mettre sur le marché des produits. Tous les produits qui sont à l'heure actuelle mis en œuvre dans le bâtiment ont tous un avis technique. Ceux qui ont voulu faire l'économie de l'avis technique se sont plantés irrémédiablement.

M BITEAU poursuit que Chanvre Mellois sont partis au départ porté par une structure un peu comme le SYMBO, à l'époque, qui s'appelait le CIVAM, et ils ont fait le choix d'un modèle économique différent ensuite. L'analyse il ne la partage pas complètement, ils sont à 100 ha aujourd'hui, parce qu'avec ces 100 ha ils vendent leurs produits. On a cité les Chanvrières de l'Aube, mais également la CAVAC, ils ont un projet.

M EMARD confirme que la CAVAC vient de monter une usine pour 28 millions d'euros.

M BITEAU reprend qu'ils sont partis sur une zone de production d'à peu près 1 000 ha et de la production qui va avec et pour répondre au cahier des charges.

M GIRAUD dit que Chanvre Mellois a été inspirant, c'est pour cela qu'on s'est tourné vers eux depuis le début, et on s'est intéressé aussi à ce qui se faisait ailleurs, mais aujourd'hui, ils ont un intérêt sur plein d'aspect, ce qu'ils font est hyper vertueux. Après, ça s'adresse à un groupe où ils sont encore assez nombreux à être des éleveurs, où ils ont des moyens, des habitudes de travailler ensemble que l'on n'a pas forcément ici en Charente-Maritime. Il ne faut pas toujours croire que les modèles sont toujours bien, qu'il y a un standard : il faut surtout l'adapter à la situation. Nous c'est ça : on ne se situe ni trop petit ni trop grand, parce que les chanvrières du Nord ou de l'Est de la France c'est des 2 500 ha, qui vont essayer de pousser plutôt vers 5 000. Ils ont tous réinvestit récemment. Nous on est entre deux : il faut essayer d'avoir une surface significative pour amorcer à la fois les débouchés et la production. On en reparlera dans quelques années, si on réussit, peut-être qu'en effet on se posera les questions : comment ça se développe, est-ce que ça se développe avec un groupe à côté qui s'installe. Aujourd'hui on commence à faire prendre conscience au monde du bâtiment qu'il avait intérêt à utiliser du chanvre, et pour cela il faudra de la matière. Il y a aussi certainement d'autres groupes qui vont s'ouvrir. L'objectif n'est certainement pas de concurrencer d'autres groupes, si certains ont des craintes à ce sujet : ce n'est pas l'objectif, au contraire. Il pense qu'il y a de la place pour tout le monde.

M JOLY propose de valider la fiche action.

M EMARD demande s'il y a des oppositions par rapport à la validation de cette fiche actions sur le chanvre. Il demande également s'il y a des abstentions. Il y a deux abstentions.

M MOIZANT explique son abstention : à la Coopérative Terre Atlantique ils ont mené un projet chanvre également, et ils ont essayé de lancer une filière, l'Agence de l'eau a accompagné elle aussi, et ils ont lavé l'ardoise. Alors la CAVAC, c'est vrai, vient encore de réinvestir une somme importante. Ils sont sur le sujet depuis de nombreuses, au début ils travaillaient avec de la paille de lin, et maintenant ils travaillent avec de la paille de chanvre. Terre Atlantique est fournisseur parfois, il y a des années où ils prennent la paille et d'autre non, c'est très aléatoire. Lui, ce qui le gêne un petit peu ici, c'est qu'on s'est aperçu qu'on en stockait, et qu'il y a déjà des gens sur d'autres secteurs qui ont déjà les moyens de faire, et beaucoup moins cher que ce qu'on fera ici, parce qu'ils ont déjà les investissements. Si vous voulez, les territoires qui font du lin, il est assez facile après de faire du chanvre. La CAVAC qui s'est monté près d'ici a perdu beaucoup d'argent au départ, et s'est rééquilibré depuis. Lui ce qui le gêne, c'est le montant de l'investissement par rapport aux hectares qui vont être mis en culture qui lui semble disproportionné. C'est pour cela qu'il préfère s'abstenir de ce vote. Pourtant ils se sont rencontrés avec Terre Atlantique, ils accompagneront ce qu'ils peuvent accompagner, feront attention à leur sous quand même, et effectivement pour revenir sur ce que disait quelqu'un toute à l'heure, pour lancer une filière il fallait mieux accompagner le transport, sauf que planter ici pour emmener dans le Nord pour remmener après, il faut commencer comme ça pour voir comment ça marche, et ce serait bien d'accompagner le transport, parce que eux le transport à la coop c'est ce qui leur est resté sur le dos à la fin, parce que personne ne voulait payer pour emmener le chanvre dans les usines de défibrage. Il met donc un petit peu de retenue, mais pense que ce ne sera pas grave.

M EMARD dit que la fiche action est donc validée avec deux abstentions.

M JOLY propose de passer à la deuxième fiche action, sur l'élevage. En septembre il avait été proposé de lancer une commission élevage sur la base d'un diagnostic qui serait fait auprès des éleveurs. Le diagnostic a déjà été lancé, il y a eu une enquête auprès de plusieurs dizaines d'éleveurs sur le bassin de la Boutonne, on a eu 37 retours. Le questionnaire a été diffusé par la Chambre d'Agriculture, par les communes, par les contacts directs du Symbo et par Panneaupocket. Le Symbo a donc fait ce qu'il a pu pour diffuser au maximum, et a eu 37 retours, des résultats qui sont intéressants, qui seront présentés également lors de la prochaine CLE. Et donc le but là c'est de valider la fiche action, qui a déjà été présentée en CoTech, en Commission, en CLE, et qui a été rédigée. Il est donc proposé à la CLE de la valider.

M EMARD demande s'il y a des questions.

M BITEAU demande s'il est possible de voir la fiche.

M JOLY acquiesce et montre la fiche. Il ajoute qu'on avait marqué que l'objectif était avant tout de réunir des éleveurs pour connaître quelles sont leurs problématiques dans leur métier et de focaliser les actions sur quels sont les atouts pour l'eau et pour la ressource en eau, en lien avec les besoins des éleveurs. Cela fera aussi du lien entre le Syndicat de la Boutonne par l'intermédiaire du PTGE avec les éleveurs et agriculteurs du bassin. Dans le territoire on a un déclin de l'élevage, on le sait, on va essayer, dans la mesure du possible d'enrayer ou du moins de limiter ce déclin. Pour cela, il

convient de cerner précisément les besoins des éleveurs pour poursuivre leur activité, et favoriser un élevage vertueux pour la ressource en eau. Le Symbo a donc élaboré et diffusé un questionnaire. Dans ce questionnaire, on a demandé aux éleveurs s'ils souhaitaient intégrer une commission pour discuter des enjeux et des besoins, on a une dizaine ou une douzaine qui sont intéressés pour intégrer la commission. Le but est maintenant de la réunir. On va avoir des questionnements de notre côté pour savoir comment on aborde les choses, qui est motivé, comment on va s'organiser, etc. Et puis mettre en place des actions, dans la mesure du possible, dans la mesure de ce que le Symbo peut faire, mais aussi dans la mesure de ce que peuvent faire les éleveurs eux-mêmes ou le groupe d'éleveurs.

Mme NORMAND ajoute également les partenaires, car cela leur a permis discuter avec les interlocuteurs des Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) des intercommunalités, avec le CD17 avec « + de 17 dans nos assiettes » et toutes leurs politiques sur les circuits agricoles courts, donc c'est intéressant. Il y a des relais à trouver, par exemple au CD17, par rapport à tout ce qui est santé animale.

M CHARLES dit qu'il y a des entreprises, comme le GLS, la laiterie de Sèvre-Belle et Echiré, qui fait beaucoup de choses dans les exploitations, par exemple un cahier des charges sur le beurre AOP Poitou-Charentes, assez drastique. Chez eux, Victor a fait le bilan Carbone de son exploitation : un poste qui plombe est le soja, qui vient d'Amérique du Sud, qui traverse les mers, et qui arrive au port de Lapalisse prend les camions pour arriver dans les exploitations. Au final le bilan Carbone n'est pas bon. Il a donc repris la culture de soja chez eux. Il y a déjà une usine en cours de construction. Il pense que ce sont des pistes intéressantes, si on voit les choses de manière globale. Avec l'incertitude qu'il y a dans le monde aujourd'hui, si on importe d'Amérique du Sud ou du Nord, et pour les engrais de la Russie, les exploitations risquent d'être vite fragilisées demain par rapport à tout cela. Il y a aussi beaucoup à travailler sur la maîtrise des effluents d'élevage, et leur valorisation. Victor est en train de travailler dessus. Il s'appuie sur le travail d'un agronome, d'un nutritionniste, pour éviter les gaspillages, éviter les pertes et aller dans le bon sens.

M EMARD dit que par les temps qui courent, c'est plus facile d'importer des pruneaux à certains endroits sur la planète.

M POMMIER dit que concrètement la commission devra se réunir, et qu'il pense qu'il va falloir faire une réunion rapidement, parce que contrairement au chanvre, aujourd'hui on manque de viande en France, donc on importe de la viande, donc là il y a un marché. Il faut donc se réveiller et relancer la filière élevage. Dans le questionnaire il a dit qu'il était intéressé pour être dans cette commission, donc maintenant il dit qu'il y a urgence de la réunir.

Mme NORMAND dit qu'elle en prend bonne note.

M JOLY nuance qu'il y a urgence tout en ayant besoin d'être prêt quand même. Il ne faudrait quand même pas réunir la commission sans se préparer.

M POMMIER répond que lui c'est bon, il est disponible.

M EMARD rit et dit que pour cela on lui fait confiance.

M JOLY poursuit que concernant les coûts, ils ont été inscrits dans la fiche des frais d'animation de 2000 €.

M EMARD demande si par rapport à cette fiche élevage il y a des questions.

M BITEAU a une question pour un éclaircissement : on parle de commission élevage, il avait été question à un moment de commission agricole. Il demande si c'est la même.

Mme NORMAND confirme qu'il s'agit de la même. On la lance d'abord sur l'élevage, parle que ça nous a semblé un enjeu prioritaire.

M BITEAU pense que les deux seraient utiles.

M EMARD explique que c'est histoire de ne pas s'éparpiller, sur la préservation des prairies naturelles il y a des enjeux très forts, et c'est important d'aller vite et fort. Il n'a pas dit que le reste il ne fallait pas s'en occuper. Mais ce n'est pas facile de courir plusieurs lièvres à la fois. Il demande si par rapport à cette fiche action sur l'élevage il y a des oppositions, des abstentions. Il remercie la CLE, la fiche est donc adoptée.

M JOLY continue : concernant la dernière fiche, ils avaient présenté à la CLE de septembre dernier, la proposition de lancement d'un projet assez expérimental en partenariat avec l'école de design Nantes-Atlantique pour trouver des nouvelles méthodes de concertation, des projets novateurs sur comment se concerter, comment mettre en place des

projets, et notamment comment diffuser l'information et impliquer les gens sur la recherche ou la mise en place de solutions fondées sur la nature, et tout ça grâce à ce qu'on appelle le design des politiques publiques. On a lancé l'étude, qui s'est quasiment terminée. Le SYMBO a encore quelques retours à faire de son côté. Les résultats seront présentés au CoTech, à la Commission PTGE et à la prochaine CLE, pour pouvoir faire des retours à cette dernière sur ce qui s'est passé. Il met la fiche.

M BITEAU pensait qu'on avait déjà validé cette fiche.

M JOLY répond que lorsqu'ils étaient à Vernoux ils en avaient juste parlé, et proposé de lancer le projet, et donc de rédiger la fiche correspondante.

Mme NORMAND confirme que ça fait quatre étapes de validation, ça vaut pour toute les fiches. Mais il y a la fois où on commence à en discuter, où on fait un cadrage sur les orientations, ensuite il y a le CoTech PTGE, ensuite la Commission PTGE, et à présent la toute dernière étape, la CLE. Et du coup c'est un peu long, en l'occurrence l'action est déjà largement engagée.

M EMARD demande s'il y a d'autres questions par rapport à cette fiche action. Il demande ensuite s'il y a des oppositions, des abstentions. Il remercie la CLE, la fiche est adoptée.

4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE DEBIT D'OBJECTIF COMPLEMENTAIRE A SAINT JULIEN DE L'ESCAP

M JOLY rappelle le cadre dans lequel s'inscrit le projet d'étude sur le Débit d'Objectif Complémentaire correspondant à la disposition 34 du SAGE Boutonne et faisant suite à la détermination des débits biologiques.
M COUPRY, du bureau d'étude Eaucéa, présente le rapport établit pour la détermination du Débit d'Objectif Complémentaire.

M POUSSIN demande si on parle bien de St Julien et non de St Jean car c'est variable dans la présentation.

M COUPRY répond que c'est bien St Julien de l'Escap qui est étudié.

M JOLY précise que c'est écrit St Jean d'Angély dans le SAGE mais l'étude des débits biologiques s'est focalisée sur St Julien de par la nouvelle station de suivi hydrométrique.

M EMARD précise que lors de la révision du SAGE en 2016, le SPC voulait équiper St Jean d'Angély malgré les propositions faites depuis longtemps de mettre la station à St Julien. Néanmoins, la station de St Jean au pont St Jacques est toujours présente mais elle est plus utilisée pour les crues et celle de St Julien pour l'étiage.

M POUSSIN demande à ce que ce soit corrigé dans la présentation afin que ce soit plus claire pour tout le monde.

M MEUNIER précise que dans l'étude des débits biologiques, on parlait du secteur de Saint Jean d'Angély avec un focus sur St Julien de par la station.

M COUPRY termine la présentation.

M CHARLES précise que nous sommes effectivement sur un système complexe. Une étude (rapport Coirier) qui a eu lieu sur la Belle avec des mesures de débits sur Périgné et 4km plus loin a conclu à une fuite d'eau importante sur la Belle et la coloration des eaux a montré qu'elle allait à la fosse de paix à Prahecq, sur un autre bassin versant. Il serait intéressant de retrouver ce rapport pour qu'il alimente la réflexion.

M COUPRY répond que tout peut être analysé et tout peut être important mais il y a déjà eu un effort important de la part du BRGM autour des années 2010, pour des modélisations hydrogéologiques et cela représente une bonne base de travail.

M JUTAND précise qu'il y a une réflexion en cours pour analyser l'ensemble de ces travaux et les compléter car il y a des manques d'informations sur certaines parties du système.

M COUPRY ajoute que le bassin de la Boutonne a un fonctionnement particulier et que les usages liés aux moulins avec les différents bras, les prélèvements naturels et les dérivations pour alimenter les canaux etc. rajoutent une difficulté à la compréhension du système.
L'observation de la donnée mesurée apportera une explication partielle au fonctionnement du bassin et permettra également de comparer avec le point déjà existant.

M POMMIER dit qu'il n'est pas un scientifique mais plutôt un paysan qui constate les choses sur le terrain et il lui semble impossible d'avoir une équité territoriale pour la ressource en eau. Il prend en témoin une petite rivière nommée la Brédoire. Cette rivière est régulièrement assec de sa source à Saint Mandé-sur-Brédoire jusqu'à Aulnay. Puis en aval d'Aulnay il y a des résurgences d'eau au lieu-dit la Bournaise et elle coule jusqu'à chez lui sur la commune Rives de Boutonne (anciennement Nuaillé sur Boutonne). Donc la notion de débit est un outil qu'il faut prendre en compte mais ce n'est surtout pas le seul pour gérer un bassin hydrographique.

M MOIZANT souhaite tout d'abord présenter ses excuses à ceux qui étaient présents lors du bureau de la CLE car il est sorti de ces gonds.
Il poursuit en disant que les études sur la Boutonne ne manquent pas. Mais il n'est pas toujours noté les incohérences entre ces études. Il en trouve mais il n'est pas scientifique et il a parfois du mal à comprendre. Toutefois, il note des incohérences et donc ça lui enlève de l'intérêt pour l'étude.
Il dit que 100 L/s, c'est 8 600 m^3 dans une journée. A l'échelle des prélèvements sur le bassin, ça représente une toute petite partie. Le DOE a été révisé de 800 L/s à 680 L/s il y a une vingtaine d'année. Il ne pense pas que ça ait été fait arbitrairement. La révision a été faite car le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et, à l'époque il avait réalisé une étude qui avait montré que naturellement le DOE à moulin de Châtre ne pouvait pas être à 800 L/s et qu'il était inférieur à 600 L/s puis on a défini 680 L/s plutôt politiquement que scientifiquement. Cela peut être une incohérence avec ce qui a été dit auparavant.
Il ajoute qu'il y a une étude des Chambres d'Agriculture, nommée ORACLE, sur l'évolution de l'évapotranspiration avec le réchauffement climatique. Cette étude s'arrête en 2011 et elle notait déjà sur les 50 années précédentes, une augmentation de 150 à 170 mm d'évapotranspiration chaque année. Il imagine qu'aujourd'hui, avec le réchauffement qui s'est accéléré, il y a encore eu une augmentation. Donc il se pose la question de l'impact d'un débit de cours d'eau par rapport à ces évolutions et comment on peut conserver un même débit d'objectif de cours d'eau. Il ne suffit pas d'avoir un objectif pour qu'il soit atteint. Si naturellement on ne peut pas l'atteindre, on ne subit que les conséquences avec plus aucun prélèvement mais pas de meilleur état.
Il revient également sur l'étude des tests de pompages pour le projet des réserves de substitution qui note qu'il y a bien une absence de réalimentation de la Boutonne par les affluents sur la partie moyenne et aval et donc que ces affluents ne pouvaient subvenir aux pertes d'eau par vidange. Il se pose donc la question d'avoir le même chiffre à Saint Julien qu'à moulin de Châtre d'autant plus que l'on ne compte pas le St Eutrope qui prend une partie de l'eau de la Boutonne. L'étude avait également noté l'effet retard des prélèvements et c'est surprenant car la plupart des forages agricoles sont à proximité des cours d'eau. Ainsi, peut-être serait-il intéressant de faire des restrictions largement avant les risques d'assecs puisque de toute façon l'eau qui ne sera pas prise sera partie.
Il précise que le bureau d'étude a bien dit que l'on pouvait avoir une très grande difficulté voire l'impossibilité de connaitre l'impact d'un prélèvement en eau souterraine sur le débit du cours d'eau. Et pourtant, depuis 25 ans que l'on a un SAGE sur la Boutonne, on ne se base que sur ça. Quand on présente un débit biologique reconstitué, on est obligé d'y inclure les impacts des prélèvements pour les remettre dans le cours d'eau.

M COUPRY ajoute que l'on considère, en ordre de grandeur, un impact de 0,5 L/s par hectare irrigué.
Donc 3000 hectares x 0,5 = 1500 L/s de prélèvement. Ce sont des ordres de grandeur et ces chiffres doivent être affinés pour être réutilisés.

M MOIZANT répond que s'il y a une erreur de 10 % dans l'impact, cela fait 150 L/s, c'est énorme.

M COUPRY répond que c'est pour ça que la démarche expérimentale a tout son sens.

M MOIZANT répond que ce n'est pas possible compte tenu des études que l'on a aujourd'hui d'avoir un débit qui soit supérieur voire équivalent à St Julien par rapport à Châtre. Et c'est ce qui est proposé aujourd'hui. Il vaut mieux dire que l'on arrête tous les prélèvements et on ne sait pas comment on vit.
Toutes les anticipations climatiques d'aujourd'hui nous informent de plusieurs choses : une élévation de l'évapotranspiration, une légère augmentation des précipitations mais avec un nombre de jour sans pluie qui va augmenter. La seule façon de maintenir des débits comme ceux présentés, c'est de réalimenter la Boutonne.
Il se pose la question de savoir comment, politiquement, on ne peut pas se poser les bonnes questions et de laisser passer autant d'eau, car une eau douce qui arrive à la mer, pour l'Homme, elle est perdue.

M ANSART répond que c'est faux, l'eau qui arrive à la mer sert aussi à alimenter toute une économie en bord de mer, notamment autour de la conchyliculture.

M MEUNIER ajoute que les débits qui arrivent à la mer ne sont pas perdus. On a étudié les débits biologiques estuariens et il faudrait 30 L/s, et on a que 12 L/s, donc on ne peut pas dire que l'eau douce est perdue.

M EMARD ajoute que lorsqu'il allait à l'observatoire de l'eau en Deux-Sèvres, les personnes sur place considéraient que l'eau était perdue car elle allait en Charente-Maritime.

M MOIZANT corrige son propos en disant que l'eau ne devient plus potable ou utilisable pour l'irrigation lorsqu'elle atteint l'estuaire. Il rappelle que les enjeux au niveau de l'estuaire de la Charente sont importants. Mais ce n'est pas parce que l'on souhaite avoir 30 L/s à Carillon qu'on les aura.
Il rappelle qu'il tombe en pluviométrie moyenne de 820-840 mm par an, 1,1 milliard de m^3 sur le bassin. Et depuis 25 ans, on se bat ici pour 5 à 7 millions de m^3 à stocker.
Et quand il voit les objectifs de réalimentation de la Charente en prenant des eaux de la Dordogne, il trouve ça hallucinant. Il ne comprend pas pourquoi on ne se dit pas qu'il faut retenir, ralentir les eaux avec des ouvrages qui feraient monter de 20 cm le niveau sur toute la partie aval.
Il sait bien que son discours fait sourire et rire et que cela ne mène à rien mais il se sent un peu utile et il se fait plaisir. Tout le monde s'en fout car il est le seul à irriguer ici. Il précise qu'il a fait sa carrière là-dessus en essayant de conserver une exploitation de petite taille. Mais sur le bassin toutes les exploitations ont grandi, notamment celles qui ont arrêté l'irrigation. Et de toute façon il n'y a plus d'avenir pour l'agriculture et même si on faisait 400 hectares de chanvre comparé aux 50 000 ou 60 000 hectares cultivables.

M BITEAU répond que dans l'étude qui a été présentée lors de la dernière commission PTGE dans le cadre de l'observatoire, il se trouve que les exploitations les plus grandes sont des exploitations irriguées. Et donc il ne faut pas faire croire que l'irrigation va maintenir des petites exploitations. Il est d'accord que les exploitations de petites tailles s'en sortent mieux avec de l'irrigation.

M JUTAND répond à ce qui a été dit sur le transfert d'eau entre bassin. Il rappelle donc qu'il a été identifié parmi toutes les solutions d'adaptations de Charente 2050 des solutions dites « de rupture », qui étaient plutôt des études à réaliser pour fixer un cadre limite. L'objectif de cette étude était de montrer que ce type de projet sortait complètement du cadre technique et financier et de montrer à ceux qui souhaitaient que ce soit mis en œuvre (mais aussi, le dessalement de l'eau de mer, et les autres transferts depuis d'autres bassins) que ce n'était pas possible et donc que l'on n'avait pas d'autres choix que de gérer les ressources en eau à l'intérieur des bassins par des solutions plus simples et moins couteuses.

M BITEAU demande le nombre d'années d'atteinte du DOE sur la Boutonne, qui devrait normalement être atteint 8 années sur 10.

M JOLY répond que selon le tableau de bord du SAGE, le DOE est respecté 2 années sur 10.

M BITEAU ajoute que lors de l'étude sur les débits biologiques, une partie concernait la Trézence qui a été mise un peu de côté avec toutes les difficultés techniques que cela représente. Pourtant, la Trézence doit être le seul affluent qui alimente la Boutonne après Saint Julien de l'Escap. Et il y a des travaux qui sont prévus dans le cadre du PPG pour faire de la recharge granulométrique et reméandrer le cours d'eau. Il trouverait intéressant de voir comment le travail prévu (PPG) et fait (débit biologique) peut permettre d'analyser l'évolution de la restitution de la Trézence sur le débit de la Boutonne, sans en faire un seuil de gestion, mais plutôt pour permettre de préserver la vie dans les milieux.
Il poursuit en disant que l'étude présente des seuils de crise, de gestion et de volumes prélevables, mais on oublie complètement les milieux et la biodiversité et aujourd'hui on retient un chiffre qui est inférieur au bas de la fourchette (600 L/s en DOC pour 680 L/s en débit biologique) et on oublie également l'observation des zones humides, de la vie aquatique et des milieux sur les affluents.
Il rappelle que la Nie et la Trézence sont déjà en assec et c'est désolant. Ces milieux sont pris en compte par le PPG et c'est très bien, mais on ne peut pas tout déconnecter.

M POMMIER répond que par rapport à ce que dit M BITEAU, il n'a pas la chance de faire un barrage sur la Brédoire.

M BITEAU corrige : d'en avoir.

M POMMIER rétorque que c'est le terme que M BITEAU a employé.

M BITEAU dit : d'avoir.

M POMMIER poursuit qu'ils sont en place depuis plusieurs centaines d'années, et qu'il a juste conservé ces barrages, contrairement à ce que l'on peut vouloir nous faire faire en voulant rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau, qui est la plus belle ineptie qu'on ait pu trouver. Penser qu'une rivière est un caniveau où l'eau qui rentre ressort à l'autre bout de la même manière qu'elle est arrivée, avec le même débit, c'est une aberration. Un bassin hydrographique, ce n'est pas ça du tout. Mais il n'est pas scientifique, donc il n'a pas de quoi étayer ses dires, il a juste le cas de la Brédoire, dont la source est à sec et par contre chez lui il y a de l'eau, parce qu'il y a des résurgences. Et après, les anciens ont vu qu'il y avait ces résurgences, donc sur toute la partie entre la Bournaise et Nuaillé-sur-Boutonne, il y a 22 ouvrages qui ont été construits. Lui, il a juste remis en état ces ouvrages qui ont été abandonnés pendant plusieurs années. Et là il est très content, parce qu'hier il a mis en place le quatrième ouvrage. Il lui en reste encore deux à mettre en place, et voilà, et ça se fera comme ça à Nuaillé-sur-Boutonne, parce qu'il a sa propre gestion de la rivière, qui ne tient pas compte des directives européennes, et il est à peu près persuadé qu'il a raison. Maintenant, il attend qu'on l'emmène au tribunal une fois de plus. Ses barrages sont en place et il ne veut pas les enlever, et étant maire de la commune, il a des projets pour la Boutonne. Il y a un très beau barrage à Passavant pour de la pisciculture qui est délaissé depuis de nombreuses années puisque la pisciculture n'est plus là. Il aimerait bien qu'il se remette en place, qu'il se reconstruise. Ça, ce serait une avancée pour le bassin de la Boutonne.

M EMARD répond qu'on peut en parler sur Passavant, mais il faudrait également refaire le déversoir en amont, où il rappelle quand même qu'un agriculteur a traîné le syndicat de la Boutonne pendant 9 ans au tribunal pour avoir fait un trou pour alimenter sa station de pompage. Il ne va pas remuer le couteau dans la plaie, mais ils ont été jusqu'en cassation. A l'inverse de la crème fouettée, plus il a été battu, plus il était mauvais. Mais bon…

M POMMIER dit que quand on est prêt à dépenser 300 000 € d'argent public pour rétablir la continuité écologique sur la Brédoire, si l'on mettait quelques euros là-bas dans un pont, on ferait peut-être du bon boulot sur la Boutonne.

M EMARD répète que si tu refais l'ouvrage de Passavant, si le déversoir en amont n'est pas réparé, ça ne changera rien au problème.

M POMMIER dit qu'avec 300 000 € on y arrivera. C'est ce qu'on était prêt à dépenser sur la Brédoire.

M EMARD lui dit qu'il ne le comprend pas, ce n'est pas une histoire d'argent là. C'est une histoire de juridique.

M POMMIER répond qu'il croyait que le stockage de l'eau était devenu une priorité nationale, au même titre que l'environnement, à la même hauteur.

M EMARD entend bien ce qu'il dit.

M POMMIER complète que c'était le discours de l'an dernier de notre Président de la République.

M GARNIER reprend que M BITEAU dit qu'en aval de Saint Jean il n'y a que la Trézence. Sur la rive droite d'accord, mais sur la rive gauche, il y a quand même quelques petits cours d'eau qui vont à la Boutonne. Il y a le Pépin à Archingeay, le Gouttemer, et deux trois autres encore.

M EMARD dit que la Trézence n'a pas été mise de côté, le SPC suit toujours le débit. Le problème c'est qu'on n'avait pas à l'époque le financement pour aller jusqu'au débit d'objectif complémentaire sur la Trézence.

M BITEAU précise que ce qu'il voulait dire c'est qu'à un moment il faut avoir une approche systémique, que les débits d'objectifs, débits complémentaires et tous les enjeux que ça engendre par rapport aux usages, ce sont des éléments, mais que l'ensemble du système s'appuie aussi sur la préservation des milieux, et qu'il y a plein de travaux qu'il ne faut pas dissocier les uns des autres. Il a l'impression que là on arrive à synthétiser tout ça. Il ne doute pas que les services techniques du Symbo aient une approche globale, les techniciens font un super boulot, c'est certain, donc il a plutôt confiance.

Mme NORMAND reprend que pour revenir sur ce qu'il disait, dans le PPG il y a des travaux pour des solutions fondées sur la nature pour retenir les eaux. Elle précise qu'on va mettre des piézomètres pour essayer de mesurer l'évolution avant/après travaux des niveaux dans les nappes. Dans l'idéal, il faudrait réussir à corréler cette évolution des niveaux des nappes avec l'atteinte des objectifs des débits biologiques et débit d'objectif complémentaire.

M COUPRY ajoute que le principe est que l'on a un stocke qui se rempli l'hiver et qui se vidange. A chaque fois que l'on ralentit et que l'on favorise l'infiltration, on participe au remplissage. Et l'avantage principal du ralentissement de l'eau,

c'est de retarder l'étiage. Néanmoins, la difficulté que l'on a dans la gestion quantitative, c'est la concomitance d'un usage à un moment où il n'y a pas d'eau. L'avantage des politiques dites fondées sur la nature, c'est qu'elles peuvent s'appliquer partout et si vous réussissez à les mettre en place vous participez au retard de l'étiage. La difficulté dans l'exercice d'aujourd'hui c'est d'analyser comment toutes ces actions qui ralentissent l'eau à plusieurs endroits, peuvent permettre d'atteindre l'objectif à un seul endroit. On ne va pas supprimer les étiages pour autant mais plutôt les retarder.
Il est également très intéressant d'analyser l'évolution de l'évapotranspiration réelle (ETR) par rapport à l'ETP. L'ETP est un potentiel d'évapotranspiration mais ce qui important c'est ce qui part réellement. M MOIZANT a dit qu'il pleuvait 800 mm, mais il est important de préciser qu'il s'en évapore 600. C'est ça le bilan, en ordre de grandeur. L'évapotranspiration potentielle donne un nombre de mm mais il ne peut y avoir de l'ETP que si les plantes peuvent transpirer. Si tout est déjà sec, il y a moins d'évapotranspiration. Donc quand vous rechargez les eaux souterraines, vous entrez dans une politique d'une plus grande résistance aux effets du changement climatique. En Adour-Garonne, il y a un souhait de recharger le stock souterrain potentiel pour garder l'eau et retarder les impacts. L'aspect le plus compliqué est de savoir si les actions mises en place un peu partout sur le bassin va permettre d'améliorer l'état à Saint Julien de L'Escap. Il sera très difficile de le voir ou le savoir.

M PELLETIER répond que depuis qu'il y a eu des travaux sur les cours d'eau de sa commune, et après 15 ans d'observations, ils ne se sont jamais aussi bien portés et pourtant il n'est pas né sur la commune. Certains cours d'eau sont devenus des oueds comme l'Impuissant et une partie du Bibot, c'est-à-dire qu'ils sont en eau sur une partie de leur cours et à sec sur le reste et selon les périodes de l'année. Il imagine que cela vient de la meilleure recharge des nappes de surfaces car certaines sources donnent plus qu'avant. Cette meilleure recharge ne vient pas de la pluie mais plutôt des travaux effectués à l'amont comme les travaux qui permettent de garder l'eau en amont. Le retour de l'eau dans les versants et les cours d'eau permettent de faire revenir une biodiversité qui avait un peu disparu.

M EMARD propose de passer à la délibération de la CLE.

M JOLY présente la délibération proposée par le bureau de la CLE.

M BITEAU dit que ce n'est pas le bureau qui a écrit la proposition de délibération, c'est un groupe de travail puisque le bureau est sorti sur un constat d'explosion interne. C'est plutôt un travail préparé en petit comité.

Mme NORMAND précise qu'à la fin du bureau, on avait une trame de ce que l'on devait noter c'est-à-dire, d'où on part (problème quantitatif et des actions diverses pour y répondre), ce que l'on veut faire (proposer une expérimentation).

M BITEAU répond que ce n'était pas si clair que ça mais la forme importe peu. Il trouve surtout désastreux de ne pas prendre de décision. On pourrait tout à fait prendre une décision qui rejoindrait les débats et les idées développées auparavant en parlant de transition. On pourrait déterminer un volume aujourd'hui plutôt que de mépriser le travail qui a été fait mais au lieu de ça, aujourd'hui on dit qu'il faut en remettre une couche. On voit toujours les choses au minima. Aujourd'hui, on peut se dire que c'est une expérimentation et le risque le plus grand c'est le changement. Tout le monde sait qu'il va falloir changer les choses, alors engageons la transition avec les chiffres présentés et on les réévalue dans 3 ou 5 ans. Si on ne prend pas de décision, on est parti pour s'engueuler pendant 2 ans et au bout du compte tout le monde sera perdant.

M EMARD répond qu'il a peur qu'au bout du compte, quel que soit le cas de figure, on s'engueule toujours au bout de 5 ans.

M BITEAU répond que si on est incapable de prendre une décision, il faut demander à l'administration de suppléer notre incapacité.

M EMARD répond que ce n'est pas une incapacité mais il faut que ce soit fait dans la concertation, au-delà de l'analyse scientifique. Il y a des conséquences qui sont importantes.

M BITEAU répond que c'est ça la transition. Savoir d'où on part, où on va et d'accompagner les acteurs qui sont concernés. Ce serait intelligent mais ce n'est pas ce qui nous caractérise.

M EMARD répond qu'à défaut d'être objectif, il faut arrêter d'être méprisant car c'est très désagréable. On a l'impression que ça ne va jamais et il y a des limites à ce que l'on peut entendre.

M WALLON répond qu'au niveau de l'administration, il y a de grands objectifs qui sont rappelé par le SDAGE, donc le DOE de Moulin de Châtre et pour la partie structurelle l'atteinte des volumes prélevables et la gestion conjoncturelle déjà

gérée et encadrée par ailleurs dans l'arrêté cadre sécheresse. Cela permet également de suivre l'atteinte du bon état des masses d'eau.
Le DOC est plutôt un outil informatif qui est mis à disposition des membres de la CLE. Il faut aussi comprendre que le choix d'aller sur un DOC et d'approfondir les études notamment hydrogéologiques présentées aujourd'hui et les conséquences que ça peut avoir, ce sont aussi des choses qu'il faut mesurer. Et donc sur ce type d'outil, ce n'est pas à l'administration de prendre le rôle mais bien à la CLE. Et si la CLE se positionne, elle peut en faire part au préfet pour aller plus loin.

Mme LALLEMAND demande ce que ça coûte de poser tout de suite un débit même si on ne sait pas encore ce que l'on va en faire pour avoir une discussion autour de ça plutôt que d'attendre encore 1 ou 2 ans.

M BARRE demande quel sera l'approfondissement prévu et qu'est-ce qui sera demandé en plus, alors qu'il y a déjà un travail conséquent qui a été fait, et surtout dans quel délai.
Il dit qu'il a apprécié le travail présenté et ce sont surtout des options politiques qui se présentent à la CLE. Le travail de lecture scientifique peut amener à certaines interprétations comme tout travail. En tout cas, il aimerait démarrer l'expérimentation aujourd'hui et se donner un temps très court pour caler quelques détails.
Il ne veut pas blesser qui que ce soit et être méprisant, mais il a l'impression que collectivement on n'a pas le courage de prendre une décision et c'est dommage parce qu'il y a vraiment du boulot de qualité de fait.

M EMARD répond que ce n'est pas une question de courage ou pas. Ce qui a été proposé en bureau de CLE, c'est que l'on se donne une période d'expérimentation de 5 ans pour étudier les chiffres proposés.

M BARRE dit que ce n'est pas aussi clair dans la délibération proposée. Il n'avait pas compris ça. Il demande sur quel scénario se baserait l'expérimentation.

Mme NORMAND propose que l'on observe à partir d'aujourd'hui les débits à St Julien et on les compare aux scénarios proposés. On analyse également si ces débits auraient entrainé des restrictions et sur quel secteur géographique.

M COUPRY répond que c'est un test à blanc sans conséquence administrative.

M POUSSIN dit que la station existe, le limnimètre est en place, le suivi est réalisé et on parle d'une période d'expérimentation d'indicateur et tirer les conséquences de l'instauration d'un DOC sur les milieux et les potentielles restrictions de volumes prélevables. L'objectif final est de pouvoir avoir de la donnée pour que dans 5 ans on puisse prendre une décision et graver dans le marbre ce DOC ou non.

M BITEAU répond que ça mériterait d'être précisé dans la délibération et sur quel scénario on se cale à priori. Il ne pense pas que l'on va travailler sur les 4 scénarios.

Mme NORMAND répond que l'on peut faire des simulations théoriques à partir de ces 4 valeurs.

M COUPRY répond que l'on a une base qui est le contrôle des débits biologiques et si on prend la borne basse de ces débits comme l'équivalent d'un DOE/DOC, de même que le DOE n'est pas le seuil d'alerte à Moulin de Châtre. Il recommande à la CLE de garder le seuil d'alerte des 800 L/s, car il y a la politique quantitative des 680 L/s qui est l'équivalent du DOC et l'Etat peut voir, à travers sa police de l'eau, l'application des 800 L/s. Le débit objectif qu'il propose correspond au débit biologique et permet de laisser s'exprimer l'ensemble des usages. Donc 680 L/s en objectif et 800 L/s pour la traduction réglementaire pour la police de l'eau (seuil d'alerte). Et si l'Etat prenait des arrêtés de restriction sur ces valeurs-là, la question est de savoir si ça change quelque chose pour la base de Moulin de Châtre. C'est après cette observation que l'on pourrait analyser l'équité territoriale et la répartition des volumes prélevables pour savoir comment réagit le milieu et les conséquences sur les usages. Il faut donc observer cette donnée pour aujourd'hui, pour demain avec les évolutions à venir et pour les années antérieures.
L'expérimentation vise à faire tourner à blanc le dispositif avec le DOC à 680 L/s et un seuil d'alerte à 800 L/s, et on regarde si ça c'est cohérent ou non. Si ça fonctionne et que c'est cohérent, ça veut dire que le bassin est à peu près équilibré dans son organisation spatiale aussi bien à Moulin de Châtre qu'à St Julien et ce serait un acquis très important. Fixer une valeur permet de donner une borne, et si la borne est franchie trop souvent, ça veut dire que quelque chose ne va pas et donc on pourra réinterroger les débits d'objectifs ou les seuils. Expérimenter c'est vivre les choses et il y aura sûrement des choses à constater, par exemple Moulin de Châtre entre plutôt en vigilance que St Julien, et il est important d'avoir ces références partagées collectivement.

Mme SCHNEIDER répond que dans ce cas-là, il faut aller jusqu'au bout de la démarche en faisant, comme sur des bassins voisins, une simulation de seuils de gestion. Il est important de savoir que nous ne pourrons pas connaitre l'impact potentiel de restrictions tant qu'elles ne seront pas mises en œuvre.

M COUPRY répond que l'expérimentation apporterait de premières données, mais ça n'empêche pas de progresser et continuer à observer. Il va y avoir des évolutions pendant cette période, et peut-être que d'autres politiques publiques vont arriver, ou bien que les réserves de substitution vont avoir des effets sur le milieu, on ne sait pas. Il y aura au moins un indicateur qui permet d'analyser la politique conjoncturelle.

M MOIZANT dit qu'il votera contre, mais pas parce qu'il considère qu'il ne faut pas un DOC ou une mesure à St Julien, au contraire c'est plutôt pertinent. Il précise, comme ça été dit au bureau, que l'on ne connait pas de façon précise l'impact d'un prélèvement sur le débit des cours d'eau. Donc il lui semble impossible de continuer à discuter autour d'un rapport qui n'est pas le bon car les conséquences sont exponentielles. Dans les 5 ans qui arrivent, il souhaite une vraie étude d'impact des prélèvements agricoles sur le débit du cours d'eau. Dans le cadre du projet de réserves de substitution, l'Etat avait demandé d'étudier l'impact des prélèvements sur le débit. Il considère que c'est essentiel avant d'établir un DOC plus précisément et de continuer à discuter tous ensemble.

M COUPRY répond que dans le cadre de l'étude des débits biologiques, toutes les études du BRGM et des réserves de substitution ont été réexaminées. Pour avoir une vraie mesure de l'efficacité d'une disposition à caractère conjoncturel, il faudrait que l'on sache quel est le débit prélevé tous les jours dans chaque captage, quelle restriction a été prise et quel impact ça a eu sur le débit prélevé et quel effet on peut observer à la sortie (cours d'eau). Quand l'Etat porte une politique de restriction, il n'a pas de vision de l'impact des prélèvements. C'est la difficulté de la métrologie et de l'observation au moment où on met sur la table les données de gestion, l'impact sur cette gestion et l'impact sur les débits. C'est tout ce que l'on fait en bureau d'étude avec des modélisations. Quand il est dit que dès que les prélèvements s'arrêtent, les débits remontent, c'est très intéressant, mais on arrête de combien et ça remonte de combien ? Un modèle peut raconter des choses mais il est très difficile de savoir exactement ce qu'il se passe entre l'arrêt des prélèvements et la restitution dans la nappe et l'écoulement dans les cours d'eau. Les modèles annoncent parfois des débits, mais en réalité on ne les voit pas (écoulement trop faible ou souterrain). Il ne faut pas oublier qu'un modèle est là pour aider mais ne peut pas représenter la réalité. Il y a beaucoup de progrès à réaliser et la chance de la proposition d'aujourd'hui est qu'il y a un temps d'expérimentation et ça peut être strictement administratif mais ça peut aussi être auprès des usagers de l'eau.

M WALLON rappelle qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le débit d'objectif complémentaire, qui pourrait être une valeur à fixer et à atteindre ou ne pas dépasser, et les valeurs de restrictions, qui permettent de retarder ou reculer son franchissement autant que possible. Il peut y avoir des outils pour affiner la connaissance et objectiver les valeurs retenues mais pour ça il faut un cahier des charges précis pour savoir où on va et ce que l'on suivra.

M JOLY précise que, à l'image du DOE (680 L/s), le DOC doit également avoir une valeur. Les seuils pour ne pas atteindre ce DOC doivent être mis en place une fois que l'on a compris comment fonctionne le DOC. D'où les 4 scénarios qui sont intéressants à étudier. Si le DOC est dépassé plusieurs fois au sein des scénarios, il faudra revoir la valeur, et en fonction de ces résultats, des valeurs de seuils pourront être étudiées.
Il demande si la CLE valide le lancement de l'expérimentation (sans valeurs sur la délibération) sur les valeurs proposées dans les scénarios et que chaque année on fasse un retour à la CLE.

M CACLIN précise qu'il ne faut pas placer de valeur dans la délibération autrement il faudrait redélibérer si les valeurs ne sont pas cohérentes. Il faudrait tout de même indiquer une durée pour se fixer un objectif temporel et permettre de faire un bilan pour revoir ou corriger ou poursuivre l'expérimentation.

M BITEAU dit qu'il lui semble important de faire référence aux scénarios qui ont été présentés tout en sachant que ça peut évoluer mais au moins on sait de quoi on parle.

Mme NORMAND résume pour corriger la dernière phrase : La CLE demande à la structure porteuse d'approfondir le sujet et sa potentielle déclinaison, par une expérimentation sur 5 ans et démarrant cet été (2025) et sur la base des scénarios proposés par l'étude du DOC.

M BERTHONNEAU dit qu'il a du mal à comprendre les tenants et les aboutissants car il y a des propos qui sont contraires. Par exemple, il a été dit : on ne connait pas l'influence des prélèvements sur les débits et en même temps on nous a dit qu'un prélèvement correspondait à 0,5 L/s/ha. Il a un peu de mal à suivre les débats et comprendre où est la vérité.

M COUPRY répond qu'il faut bien distinguer deux choses. Le besoin de consommation en eau d'une culture irriguée est d'environ 0,5 L/s/ha, c'est une moyenne globale, à l'échelle d'une parcelle, et il faut faire attention à l'utilisation de ces

chiffres. Ensuite, il y a des discussions sur les effets cumulés de tous les prélèvements (anthropique ou naturel) sur les débits avec des ressources mobilisées différentes. C'est à ce moment-là que l'on voit la complexité des interactions entre milieu prélevé et le fonctionnement de la rivière. Et il y a encore beaucoup de questionnements scientifiques à ce sujet.

M AUDONNET demande si l'expérimentation est fixée à 5 ans ou si au bout de 3 ans, on a des chiffres cohérents, on pourra arrêter la démarche.

M JOLY répond que c'est la force d'une expérimentation car on peut la faire évoluer comme on veut, tout en se basant sur les premières années d'observations. Si au bout de 3 ans, les valeurs étudiées sont complètement hors propos, on pourra les requestionner collectivement.

Mme NORMAND ajoute qu'il ne faut pas être trop rigide et comme cela a été dit, c'est un outil à disposition des membres de la CLE pour discuter et dialoguer sur le sujet.

M BLANCHET dit qu'il y a tout intérêt à mettre cette expérimentation en route rapidement comme on voit les assecs qui perdurent. Et il peut être intéressant d'avoir un regard extérieur en utilisant les données des assecs de la fédération de pêche par exemple.

M EMARD répond que ça pourrait être pris en compte avec tout le bémol que sur la plupart des affluents il n'y a pas de de stations de jaugeages.
Il demande si la nouvelle rédaction proposée, convient au plus grand nombre de personnes présentes.

Le Président propose de voter l'approbation du document.
Il y a 3 oppositions et 1 abstention.
La délibération est approuvée.

5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU DEMONSTRATEUR CHARENTE

M JUTAND, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, présente le démonstrateur Charente

Mr PELLETIER précise que les élus de l'EPTB Charente se déplace dans une semaine au barrage de Lavaud pour imaginer l'incidence du relèvement des digues et sur le karst de la Rochefoucauld pour voir l'exutoire du karst et son potentiel relèvement. Ce sont des actions importantes et il faut bien penser que l'eau que l'on a à Rochefort vient de tout le bassin de la Charente, et la nécessité de travailler tous ensemble est primordiale.

M EMARD ajoute que le partage des expériences et expérimentations est très important car quand on constate comment les choses peuvent évoluer, c'est intéressant de s'inspirer de ce qui se fait déjà.

QUESTIONS DIVERSES

M EMARD ajoute que le siège du SYMBO, La Maison de la Boutonne, sera ouverte au public pour les Journées Européennes du Patrimoine, les 20 et 21 septembre.
La maquette sur les bassins versants sera prêté par l'EPTB Charente.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance à 12h45.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD